

HUITIEME MANDAT DE MAIRE POUR JEAN-MARIE OUSTRY, ELECTION DE DEUX NOUVEAUX ADJOINTS ET DEPOT DE GERBE

Le nouveau conseil municipal issu des élections municipales du 15 mars 2026, a été installé officiellement le vendredi 20 mars dernier ; les onze conseillers sont entrés en fonction en présence du public et des deux conseillers suppléants présents.

Le maire sortant, Jean-Marie OUSTRY, a été réélu à l'unanimité ; c'est son huitième mandat de Maire avec la particularité d'avoir été maire dans deux communes différentes situées dans deux départements différents. M. OUSTRY s'est d'abord félicité de la très bonne participation du corps électoral à l'élection municipale et a remercié très fortement les électeurs du soutien énorme qu'ils ont apporté à la liste qu'il conduisait, ainsi que les élus du précédent mandat qui n'ont pas souhaité se représenter, et tout spécialement les deux adjoints dont le dévouement fut constant et très important.

Après avoir fixé le nombre d'adjoints à deux, le conseil a élu 1^{er} adjoint M. Mathieu PETIT-BOURDET et 2^{ème}

adjointe, Mme Maryline RYBINSKI. Fut ensuite lue la Charte de l'élu dont un exemplaire a été remis à chaque élu.

Le conseil a ensuite décidé de créer cinq commissions : finances et administration générale, urbanisme et environnement, travaux- voirie et réseaux, animations et vie citoyenne, et « Village A-Venir ». Les élus se sont tous inscrits dans ces diverses commissions ainsi que les deux suppléants appelés à y siéger afin de garder le contact et de participer ainsi à la vie municipale. Les dates des premières réunions ont été arrêtées au cours des trois prochaines semaines.

Plusieurs délibérations ont été ensuite adoptées en ce début de mandat : délégations du conseil au Maire, fixation des indemnités, désignation de référents, délégués et membres à divers syndicats intercommunaux...

Enfin, geste symbolique mais essentiel en cette prise de fonction de l'assemblée municipale, le nouveau conseil s'est ensuite rendu devant le monument aux morts pour y déposer une gerbe en mémoire de tous ceux qui se sont battus, notamment pour que puisse vivre la démocratie locale.

Fut ensuite partagé avec la population présente le verre de l'amitié.

